



SEANCE DU CONSEIL GENERAL

7 décembre 2022

Au four de Romanel-sur-Morges

Il est 20h01, **M. Frank Lambelet**, ouvre la séance en tant que nouveau président du Conseil général et souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, ainsi qu'à la Municipalité.

2^{ème} conseil de l'année 2022, mais grande première pour le bureau du Conseil qui a été remplacé in corpore, en date du 1^{er} juillet dernier. Il se compose désormais comme suit :

M. Frank Lambelet, président

M. Cyril Fotel, vice-président

Mme Eugénie Casaccio, secrétaire

M. le président s'assure que chaque conseillère et conseiller assermenté a bien reçu l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du Conseil du 22 juin 2022, les préavis municipaux n° 07 et 08 qui sont le budget 2023 et le nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants.

Afin de faciliter le travail de la secrétaire, **M. le président** rappelle que la prise de parole d'un conseiller ou d'une conseillère doit se faire debout, en déclinant préalablement son nom et prénom.

M. le président prie l'assemblée de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de **M. Jean-Paul Rapin**, ancien président du Conseil général de 1987 à 1996, nommé Bourgeois d'honneur de Romanel-sur-Morges lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2015 et décédé le 30 juillet 2022.

1. Appel

M. Cyril Fotel, vice-président, procède à l'appel. À ce jour, le Conseil général compte 38 membres. Décompte des présences du jour :

28 présents

7 excusés

3 absents

Le quorum (1/3 du total des membres) étant de 13 membres, le Conseil général peut ainsi valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le président informe avoir reçu un postulat portant sur l'état des collecteurs d'eaux usées déposé par **MM. Bernard Mathyer et Bernard Barbey**, tous deux conseillers et délégués AIEV. L'ordre du jour est ainsi corrigé en ajoutant le point « 9.1 Postulat Mathyer-Barbey ».

L'assemblée n'ayant pas de modification à porter à l'ordre du jour, s'ensuit la procédure de vote des personnes assermentées.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.



3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

M. le président propose une lecture du dernier procès-verbal. Les personnes assermentées ne la souhaitent pas. A la demande du président, ces dernières n'ont aucune remarque. S'ensuit la procédure de vote des personnes assermentées.

Le procès-verbal du 22 juin 2022 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

4. Assermentation(s) éventuelle(s)

M. le président stipule que « *pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 3 de la nouvelle LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022), être domicilié dans la commune et avoir prêté serment (selon l'article 4 du règlement du Conseil)* ». Il n'y a aucune demande d'assermentation ce soir. Le Conseil général se compose toujours de 38 membres.

5. Lecture du procès-verbal relatif au changement de secrétaire du Conseil général

Conformément à l'art. 29 al. 5 du règlement du Conseil, le procès-verbal doit être communiqué au Conseil. **M. le président** en donne ainsi la lecture (*cf. annexe : PV relatif au changement de secrétaire du Conseil général*).

6. Préavis n° 07/2022 - Législature 2021-2026 : relatif au budget 2023

M. le président passe la parole à **Mme Martine Grangier**, municipale des finances, pour présenter le budget 2023.

Mme Martine Grangier parcourt les différents postes oralement en citant les chiffres, en relisant les commentaires, puis clôture sa présentation des comptes (*cf. annexe : préavis 07/2022, budget 2023*).

M. le président passe la parole à **Mme Sandra André**, présidente et rapportrice de la commission des finances, pour la lecture du rapport de la commission, avec avis favorable (*cf. annexe rapport de la Commission des finances*).

« ...ouï ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'approuver le budget 2023 tel que présenté. »

M. le président ouvre la discussion.

M. Henri Schaer : demande sous quelle rubrique se trouve le montant de la location du droit de superficie de la parcelle Arenaz.

Mme Martine Grangier : répond que ce montant a déjà été comptabilisé au budget 2022 dans le compte « 310 423.00 locations des terrains ».

M. le président s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions et propose de passer au vote. Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- *ouï le présent préavis,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,*
- *décide d'accepter le budget 2023 tel que proposé.*

Après votation, le préavis n° 07/2022 relatif au budget 2023 est accepté à l'unanimité.



7. Préavis n° 08/2022 - Législature 2021-2026 : relatif à l'adoption d'un nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants

M. le président passe la parole à la Municipalité.

Mme Isabelle Bonvin, syndique, prend la parole pour présenter et commenter ce préavis (*cf. annexe préavis n° 08/2022*).

M. le président passe la parole à la Commission des finances, **Mme Micheline Mathyer**, rapportrice de la commission pour la lecture du rapport, avec avis favorable (*cf. annexe rapport de la Commission des finances*). Il en ressort les observations suivantes :

« ...nous demandons de modifier, dans la pièce jointe au préavis à la page 3 : approuvé par le Conseil général et non pas communal, dans sa séance du 7 décembre 2022. Ouï ce qui précède avec la modification susmentionnée, nous proposons au Conseil général d'accepter ce préavis municipal dûment corrigé. »

Mme Isabelle Bonvin, syndique, confirme que cette erreur a d'ores et déjà été prise en compte et que la correction sera apportée sur le document final.

M. le président ouvre la discussion.

M. Bernard Barbey : demande si, d'une part il y a une statistique sur ce que représente cette rémunération au niveau des finances communales et par rapport aux différents postes et d'autre part, si c'est le bon moment pour augmenter ces tarifs suite à la conjoncture difficile (surenchérissement des taxes de toutes parts, diminution du pouvoir d'achat, sortie de la crise COVID).

Mme Isabelle Bonvin : répond qu'indépendamment du fait que c'est peut-être une conjoncture difficile, c'est le bon moment pour appliquer cette augmentation et revoir nos règlements qui ne sont plus adaptés. Les charges de l'administration sont de plus en plus lourdes et répercuter ces émoluments sur toute la population via l'imposition n'est pas tout à fait correct. De plus, l'établissement de ces actes requiert une rémunération du personnel. Il est important que la personne qui vient demander une attestation de domicile par exemple, participe aux frais qui y sont liés. Bien entendu, dans le cas exceptionnel où une personne serait dans une situation financière délicate, la municipalité peut faire un geste financier pour l'établissement de l'un de ces documents.

M. Bernard Barbey : demande quels revenus cela représente pour la commune.

Mme Isabelle Bonvin : CHF 4'332.00 pour l'année 2021. Elle souligne que ce montant a été revu à la baisse dans le budget 2023, car certains documents ne seront plus établis par la commune par la suite.

M. le président s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions et propose de passer au vote. Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- *ouï le présent préavis,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,*
- *décide d'adopter le nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants, tel que proposé.*

Après votation, le préavis n° 08/2022 est accepté par 26 voix et 2 abstentions.



8. Election d'un nouveau membre à la Commission des finances

Pour faire suite à la démission de **Mme Chantal Bataillard**, qui s'est récusée en lien avec son poste au sein de l'administration communale, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission des finances.

M. le président rappelle que selon le règlement du Conseil général et si l'assemblée y consent, la nomination d'un membre d'une commission peut être votée à main levée. Cette méthode étant acceptée par l'assemblée, **M. le président** attend des propositions.

Mme Annabelle Venisse Perrine se présente. Etant la seule à se présenter, **M. le président** propose d'accepter son élection en tant que membre de la Commission des finances. L'assemblée accepte à l'unanimité. La Commission des finances se compose désormais comme suit :

Mme Sandra André, présidente

Mme Yvonne Teuscher

M. Raphaël Houmard

Mme Micheline Mathyer

Mme Annabelle Venisse Perrine

9. Droit d'initiative et d'interpellation

9.1 Postulat Mathyer – Barbey relatif à l'état des collecteurs d'eaux usées

M. le président annonce aux conseillères et conseillers qu'un postulat a été déposé sur son bureau. Avant d'en lire la teneur, il propose de rappeler la notion de « *postulat* » et la procédure de traitement y relatif.

Ce point étant clarifié, **M. le président** procède à la lecture du postulat déposé par **MM Bernard Mathyer et Bernard Barbey** (cf. *annexe postulat Mathyer – Barbey*).

« ...c'est pourquoi aujourd'hui, nous déposons ce postulat en demandant à notre Municipalité, de mettre tout en œuvre pour connaître l'état de notre réseau communal, afin de procéder, le cas échéant, aux diverses réparations qu'il faudrait mettre en travaux pour limiter notre part d'apport de ces eaux grises... »

Considérant que le postulat Mathyer - Barbey a bien été déposé par écrit sur son bureau et qu'il a bien été porté à l'ordre du jour, qu'il est parfaitement recevable, **M. le président** demande aux conseillères et conseillers de voter sur la recevabilité dudit postulat, tel que présenté. **M. le président** précise qu'il a pris contact avec le bureau de la préfecture pour confirmer la recevabilité de ce dernier.

Le postulat est reçu à l'unanimité et 1 abstention.

Ce postulat étant maintenant réputé recevable, **M. le président** propose la parole à ses auteurs afin de développer le sujet.

M. Bernard Mathyer : depuis plusieurs années l'AIEV (*Association Intercommunale des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs*) signale l'importance de l'apport des eaux grises arrivant à la STEP. Il rappelle que notre réseau communal a plus de 30 ans, qu'un fond de réserve pour collecteurs et épuration est à disposition et qu'à ce titre, le postulat demande la réalisation d'une étude sur l'état de nos collecteurs d'eaux usées.

M. le président passe ensuite la parole à la Municipalité.



M. Yves Teuscher, municipal de l'épuration et service des eaux et collecteurs, approuve le postulat de MM Mathyer et Barbey. Selon les chiffres qui sont ressortis lors de l'assemblée générale de l'AIEV du 30 novembre 2022, la situation est de plus en plus inquiétante et la municipalité doit dorénavant y prêter une attention particulière.

M. Bernard Mathyer : précise que cette part d'eaux grises amenée à la STEP concerne l'ensemble des 7 communes de l'AIEV et non pas seulement Romanel-sur-Morges.

Mme Véronique Langenberger : demande de bien vouloir donner plus de précisions quant à l'étude effectuée sur ces eaux grises.

M. Bernard Mathyer : précise qu'il y a trois sortes d'eaux : les eaux claires (eaux pluviales et de surface se déversant directement en rivière), les eaux usées qui sont traitées à la STEP et les eaux dites « grises » ; ces dernières étant des eaux claires parasites qui arrivent en STEP (via les collecteurs d'eaux usées) et que l'on doit traiter mais qui n'ont pas lieu d'être. Le postulat demande à vérifier l'état de nos collecteurs d'eaux usées afin de déceler la provenance de ces eaux grises qui pourraient être, par exemple, d'éventuelles fissures / usures des collecteurs ou des mauvais raccordements d'eaux claires sur le réseau d'eaux usées.

M. Jean-Philippe Barilier : n'a rien contre le fond de ce postulat, mais est surpris de la procédure puisqu'il y a un comité de l'AIEV pour s'adresser à la municipalité, pourquoi avoir déposé un postulat ?

M. le président : répond qu'il a reçu cette demande sous forme de postulat, il a dû par conséquent la traiter en tant que tel. Cependant, cette démarche d'étude des collecteurs d'eaux usées aurait pu effectivement provenir directement du comité de l'AIEV auprès des municipalités de l'association.

M. Bernard Barbey : répond qu'en tant que délégué, il représente la commune dans le cadre des assemblées de l'AIEV. Lors de ces réunions, un membre de la municipalité est toujours présent. Cela fait plusieurs années que ce sujet revient sur le tapis et il n'y a toujours pas de réaction de la part de la municipalité. Comme l'exécutif ne fait pas le nécessaire, le législatif doit intervenir, raison pour laquelle un postulat a été déposé.

M. le président s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions et clôt la discussion. Vu la clarté du débat, il propose de passer directement au vote sur la prise en considération du postulat et d'éviter ainsi un renvoi à une Commission ad hoc.

« Acceptez-vous le postulat Mathyer – Barbey portant sur l'état des collecteurs d'eaux usées, tel que proposé et dont les conclusions y sont notées ? »

Le postulat est pris en considération par 26 voix et 2 abstentions.

Le postulat de MM Mathyer – Barbey relatif à l'état des collecteurs d'eaux usées est ainsi renvoyé à la Municipalité pour analyse et traitement dans le délai fixé par le règlement du conseil.

10. Communication(s) municipale(s)

M. le président passe la parole à la syndique, **Mme Isabelle Bonvin**. Elle présente l'aboutissement de presque une année de travail, à savoir le nouveau site Internet de la commune. **Mme la syndique** se réfère au conseil de l'année passée lors de l'adoption du budget 2022 par lequel la municipalité avait présenté un budget pour un nouveau site Internet. Elle indique que cela a pris du temps, mais qu'ils sont maintenant à bout touchant. En effet, le nouveau site Internet sera en ligne d'ici une dizaine de jours et nous avons la primeur de le découvrir ce soir. C'est ainsi l'occasion de présenter les nouveautés et les changements. L'idée étant de remettre le site Internet au goût du jour, ce dernier datant déjà de plusieurs années. **Mme la syndique** présente et commente le nouveau site qui est projeté à



l'assemblée via le beamer. **Mme Isabelle Bonvin** précise que le site Internet sera régulièrement alimenté et mis à jour.

Mme Fabienne Chapuis : trouve dommage que les informations relatives aux horaires ne soient pas indiquées sur la première page.

Mme la syndique : confirme que ces informations vont y figurer ainsi que les numéros de téléphones utiles.

M. Jean-Philippe Barilier : demande s'il existe une version pour les téléphones portables.

Mme la syndique : confirme que c'est bien le cas et qu'il est également adapté aux tablettes numériques.

Mme la syndique a une deuxième communication et profite pour rebondir sur la discussion précédente relative à la secrétaire municipale et préposée au Contrôle des habitants. La municipalité a eu des changements au niveau du personnel cette année. La secrétaire municipale qui exerçait depuis plusieurs années, **Mme Fabienne Kessler** est partie à la retraite, depuis la mi-août. La nouvelle secrétaire, **Mme Sandrine Bachofner** a repris ce poste à 70%. Comme annoncé et provisionné dans le budget 2022, ce poste a été doublé sur deux mois. En ce qui concerne le Contrôle des habitants, c'est **Mme Chantal Bataillard** qui a repris le poste à un taux de 20%, depuis le mois de juin.

Mme la syndique n'a pas d'autre communication et passe la parole à **M. Lionel Lemaire**, municipal de l'urbanisme et aménagement du territoire, travaux publics et constructions, pour la présentation du plan Energie et Climat demandé par le canton.

M. Lionel Lemaire : le Conseil d'état a adopté le plan de climat vaudois en juin 2020, essentiellement pour réduire 50% à 60% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire cantonal d'ici à 2030 et viser la neutralité carbone d'ici à 2050. Les communes que nous sommes ont un rôle à jouer et c'est pour cela que le canton encourage ces dernières à initier à leur échelle une réflexion à travers le plan Energie et Climat cantonal. Le but étant que chaque commune réalise un profil énergétique et climatique, qu'elles définissent des visions, des objectifs pour le futur, mettent des actions concrètes en place et finalement que ce pacte devienne un fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et climat pour les années à venir. Le travail se fera en collaboration avec un mandataire externe (Impact & Concept). Il se réalisera sur quatre années et coûtera environ CHF 20'000.00, dont CHF 15'000.00 de subventions de l'Etat. **M. Lionel Lemaire** informe qu'il n'a pas plus d'informations à ce jour. L'étude portera notamment sur les consommations et besoins énergétiques de la zone industrielle du Moulin-du-Choc, des PME et des agriculteurs de la commune.

M. le président remercie la municipalité pour ces communications.

11. Communication(s) du bureau du Conseil

M. le président prend la parole. Les Petits comptes ayant vécu, les vacances sont directement payées par la boursière communale sur les comptes respectifs des personnes concernées. À ce titre, si des coordonnées bancaires/postales avaient changé ou si elles n'avaient pas été transmises, merci de les communiquer à l'aide du nouveau site Internet ou directement à l'adresse : bourse@romanel-sur-morges.ch. Possibilité est également offerte de les transmettre à la secrétaire du conseil après la séance. Le cas échéant, la boursière communale contactera qui de droit pour verser les vacances et débours non perçus.

M. le président passe à la seconde communication qui consiste à agender la prochaine séance du Conseil général au mercredi 21 juin 2023.



12. Communication(s) diverse(s)

Mme Micheline Mathyer : constate des erreurs dans le nouvel agenda communal concernant les membres des sociétés locales (Amicale des paysannes vaudoises et Chœur mixte). Elle demande donc à la municipalité d'en prendre note et de procéder aux modifications.

Mme Chantal Bataillard : explique qu'ils ont toujours les mêmes problèmes avec les automobilistes qui passent sur le chemin du hangar (bas du village, direction Moulin-du-Choc). Leur chien a été écrasé le week-end dernier et une voiture a traversé leur champ ce qui a causé des dégâts ; le fil pour le parc des animaux a été arraché. Elle demande s'il n'est pas possible de faire quelque chose pour éviter d'autres incidents.

M. Yves Teuscher, municipal des routes : informe qu'il a eu contact avec la DGAV (*Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires*) pour les chemins agricoles, ainsi qu'avec la DGMR (*Direction générale de la mobilité et des routes*). Il explique que cela serait un souhait de pouvoir passer ce chemin à 30 km/h ou en riverains et bordiers autorisés. Ce qui pose notamment un problème, c'est que ce chemin relie le haut du village au bas du village. A l'heure actuelle, il n'y a malheureusement pas de solution et le canton ne veut pas entrer en matière. L'assemblée s'anime sur le sujet.

M. le président met fin au débat et remercie **Mme Chantal Bataillard** pour son intervention. Il l'informe que la municipalité et lui-même restent à sa disposition si elle souhaite entreprendre des démarches plus officielles.

M. Bernard Mathyer : souhaite à son tour intervenir sur le site Internet. Lors du dernier conseil général du 8 décembre 2021, il avait été évoqué que la municipalité contacterait les sociétés locales afin de pouvoir participer à l'amélioration du nouveau site Internet. Or, à ce jour, la société des Croûtons n'a pas été approchée. Les informations concernant son numéro de téléphone et son adresse e-mail ne sont pas mentionnées. Il rappelle que **Mme Martine Grangier** avait proposé de mettre un formulaire d'inscriptions en ligne pour les diverses manifestations. A ce jour, il n'y a toujours rien en place. Par ailleurs, la traditionnelle « *Fournée de fin d'année* » fait défaut dans le récapitulatif des manifestations du mois de décembre. **M. Bernard Mathyer** en profite pour rappeler que la fournée de pain aura lieu le 17 décembre prochain et qu'il est encore possible de s'inscrire auprès de lui à la fin de la séance étant donné qu'on ne peut pas le faire via le site Internet.

En réponse, **Mme Isabelle Bonvin**, syndique, informe que la municipalité est tout à fait consciente qu'il y a encore des choses à améliorer et à corriger, raison pour laquelle le site n'est pas encore en ligne. **Mme la syndique** souligne qu'ils vont encore contrôler toutes les informations (noms, téléphones, e-mails) des sociétés locales et des amicales. La secrétaire municipale prendra contact avec ces dernières pour que le nécessaire soit fait. L'objectif de la municipalité est que le site Internet soit parfaitement à jour. **Mme la syndique** demande encore un tout petit peu de patience.

Mme Martine Grangier ajoute, concernant les formulaires d'inscriptions en ligne, que cela fait partie de la phase de développement et que celle-ci sera traitée une fois que la base sera achevée.

M. Philippe Bossard : prend la parole au nom du groupe qui organise le 1^{er} août au village. Malgré les conditions de sécheresse de cette année qui n'ont pas permis de faire le traditionnel feu du 1^{er} août, il y avait tout de même une magnifique ambiance. **M. Philippe Bossard** remercie la Famille Chapuis qui a proposé plusieurs endroits pour organiser le feu de cette année, ainsi que toutes les personnes qui ont mis à disposition une place ces dernières années, notamment les Familles Vez, Monnet, Bataillard et Coderey. Néanmoins, cela reste très compliqué de trouver un emplacement pour l'organisation de ce feu. **M. Philippe Bossard** a eu l'occasion de visiter le Stand de tir situé entre Aclens et Romanel. Suite à cela, il souhaite déposer une interpellation concernant la réfection du stand. Ceci afin de redynamiser cette future affectation qui pourrait accueillir, entre autres, la manifestation du 1^{er} août avec un feu qui se situerait à proximité du stand et qui permettrait ainsi aux personnes à mobilité réduite de rester sur place.



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

M. le président l'informe que s'il entend que sa demande soit traitée officiellement avec suite à donner, que son intervention aurait dû être déposée par écrit, appuyée par 5 membres et intégrée au point 9 de cette séance « *Droit d'initiative et d'interpellation* ».

Renseigné sur la procédure à adopter, **M. Philippe Bossard** retire son interpellation et la reconduira en bonne et due forme lors du prochain conseil.

M. Marc-Henry Keuffer : souhaite revenir sur les problèmes routiers aux entrées du village (laiterie et centre du village). Etant président de la commission chargée de statuer sur le préavis y relatif, il avait effectivement planché sur la question de la visibilité de ces passages piétons. Toutefois, il ne pensait pas que ces pavés seraient autant surélevés. **M. Marc-Henry Keuffer** constate que cela devient dangereux d'entrer dans le village avec ces passages réhaussés, car les automobilistes qui empruntent la route cantonale traversant le village roulent à une vitesse exagérée depuis qu'il y a moins de ralentisseurs. **M. Marc-Henry Keuffer** a le sentiment d'avoir été trompé, car lorsqu'il présidait ladite commission il n'a pas souvenir d'avoir entendu parler de pavés surélevés. Le cas échéant, il demande si ces pavés peuvent être légèrement diminués en hauteur pour permettre un passage un peu plus fluide, sachant qu'on est tout de même dans un village à zone 30 km/h.

M. Yves Teuscher, municipal, est tout à fait d'accord avec **M. Marc-Henry Keuffer**. Malheureusement, ce sont les nouvelles normes en vigueur qui émanent du canton (*DGMR – Direction générale de la mobilité et des routes*). Désormais, ces trottoirs traversants ont pour but de faire ralentir la circulation, quitte à gêner les riverains. Les travaux ont été réalisés conformément à la mise à l'enquête.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, **M. le président** clôt la séance. Il remercie l'assemblée pour sa compréhension et son attention. Il souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de Noël et de fin année et une bonne année 2023 à chacun.

M. le président convie l'assemblée à la traditionnelle verrée et lève la séance à 21h33.

Au nom du Conseil général

Frank Lambelet

Eugénie Casaccio

Le président

La secrétaire

Annexes disponibles aux archives du Conseil général :

- *PV relatif au changement de secrétaire du Conseil général*
- *Préavis n° 07/2022 : budget 2023*
- *Rapport de la Commission des finances, préavis n° 07/2022*
- *Préavis n° 08/2022 : nouveau règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants*
- *Rapport de la Commission des finances, préavis n° 08/2022*
- *Postulat Mathyer-Barbey relatif à l'état des collecteurs d'eaux usées*